

## DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 318-8, R. 310-9 et R. 310-19  
du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

### 1) – DECLARANT :

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....

N° SIRET : .....

Adresse : N° ..... Voie : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

### 2) – CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE :

Adresse détaillée du lieu de vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail, ..... ) : .....

Marchandises vendues : neuves :  occasion :

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des décisions des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : .....

Date du début de la vente : .....date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

### 3) ENGAGEMENT DU DECLARANT :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) .....  
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions  
prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date :

Signature :

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amendes et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).*

4) – **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION** :

Date d'arrivée : .....

N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé :

Observations : .....  
.....  
.....